

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Une procédure d'appel offres ouvert a été lancée afin de désigner les fournisseurs pour l'achat de denrées alimentaires à destination des cantines. L'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement définie, la forme du marché à bons de commande a été retenue.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 09.01.2007, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir les propositions suivantes :

- Lot n°1 « fourniture d'épicerie » : POMONA EPISAVEUR pour un montant compris entre 30 000 et 80 000€ HT
- lot n°2 « fourniture de fruits et légumes » : BONHOMME pour un montant compris entre 20 000 et 50 000€ HT
- lot n°3 « fourniture de produits surgelés » : DAVIGEL pour un montant compris entre 50 000 et 120 000€ HT
- lot n°4 « fourniture de produits laitiers » : POMONA pour un montant compris entre 40 000 et 100 000€ HT
- lot n°5 « fourniture de viandes et charcuteries » :STEFANELLI pour un montant compris entre 40 000 et 120 000€ HT

Les lots n°6, 7 et 8 pour la fourniture de panification ont été déclarés infructueux en raison de l'absence d'offre.

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des actes d'engagement,

APPROUVE les actes d'engagement,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés à bons de commande avec les entreprises suivantes : POMONA EPISAVEUR, BONHOMME, DAVIGEL, POMONA, STEFANELLI

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prévus au budget 2007,

ADOpte cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR	:	30
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

AINSI FAIT ET DELIBERE